



Modification 003

La présente modification à la demande de soumissions (003) est évoquée afin de fournir les précisions demandées par l'industrie et pour changer la date de clôture au 26 Mai 2020.

Question 1 :

Prévoyez-vous fournir une méthode de rechange pour la présentation de réponses en raison des contraintes que pose la situation actuelle liée à la COVID-19?

Réponse 1 :

Pour le moment, nous avons décidé d'accepter uniquement le dépôt des soumissions par voie électronique.

Par conséquent, en raison des préoccupations accrues liées à la COVID-19, nous accepterons maintenant uniquement les soumissions déposées par voie électronique. **Les soumissionnaires doivent téléphoner immédiatement après avoir déposé leur soumission afin d'en confirmer la réception.** Puisque de plus en plus de travail est effectué à distance, il est essentiel que vous communiquiez directement avec moi afin de m'aviser que vous avez déposé une soumission et de vous assurer que je l'ai bien reçue.

INSÉRER : à la section 2.2

Les soumissions doivent être déposées à l'autorité contractante uniquement par courriel à la date, à l'heure et à l'emplacement indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Le soumissionnaire doit téléphoner immédiatement après avoir déposé sa soumission afin d'en confirmer la réception.

Daniel.Burley@canada.ca

En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises à RNCAN par télécopieur ou par la poste ne seront pas acceptées.

SUPPRIMER : Section 2.2

Question 2 :

Au moment de la clôture des soumissions, RNCAN exige que TOUTE personne mentionnée dans le cadre de la proposition devant avoir accès à des renseignements ou à des biens classifiés et protégés ou à un ou des établissements de travail dont l'accès est réglementé, est tenue de détenir une cote de FIABILITÉ valable délivrée ou approuvée par le PSC de TPSGC. Étant donné que les offrants et les ressources à l'étranger ne seront pas en mesure d'obtenir une attestation de sécurité pour leur organisation et leur personnel avant la clôture de la soumission au PSC :

- a) RNCAN détaillera-t-il le processus à suivre par les personnes résidant dans un autre pays pour obtenir une attestation de sécurité individuelle? Le processus de rechange lié à la fiabilité s'appliquera-t-il et peut-il être lancé dès maintenant?



- b) RNCan modifiera-t-il les exigences relatives aux soumissions afin de permettre aux offrants étrangers et à leurs ressources, identifiés comme ayant recours au processus de rechange lié à la fiabilité, de satisfaire aux exigences de sécurité organisationnelle et individuelle du PSC dans le cadre de la DP?

Réponse 2 :

RNCan ne modifiera pas l'exigence relative à la sécurité. Le soumissionnaire doit avoir obtenu les attestations de sécurité requises à la clôture de la demande de soumissions. Une exigence opérationnelle nous oblige à commencer les travaux dès la clôture de la DP. De plus, en raison des préoccupations soulevées par la COVID-19, les retards pourraient être extrêmes. En ce qui concerne les résidents qui sont à l'extérieur du pays, en raison de l'état d'urgence en Ontario et de la fermeture des frontières du Canada, la situation actuelle dans le monde ne permettra pas l'embauche d'entrepreneurs étrangers.

Question 3 :

Pour les ressources canadiennes qui ont besoin d'une nouvelle attestation de sécurité, nous prévoyons des retards possibles en ce qui concerne les exigences en matière d'empreintes digitales et de traitement en raison de la pandémie de coronavirus. RNCan envisage-t-il de réviser l'exigence de soumission pour remplacer « à la date de clôture des soumissions » par « dès l'attribution du contrat » ou « avant que les travaux puissent être effectués »?

Réponse 3 :

RNCan ne modifiera pas l'exigence relative à la sécurité. Le soumissionnaire doit avoir obtenu les attestations de sécurité requises à la clôture des soumissions. Une exigence opérationnelle nous oblige à commencer les travaux dès la clôture de la DP.

Question 4 :

La section 1.1 Critères techniques obligatoires de la DP indique qu'un soumissionnaire doit fournir la preuve que les ressources proposées ont de l'expérience de la réalisation d'études du potentiel pour la gestion axée sur la demande dans le secteur nord-américain ou canadien des services publics au cours des dix (10) dernières années. Le terme « ressources » désigne-t-il le personnel spécifique qu'un soumissionnaire peut proposer et son expérience spécifique ou l'expérience de l'entreprise soumissionnaire?

Réponse 4 :

L'évaluation sera fondée sur l'expérience du personnel et non sur celle de l'entreprise.

Question 5 :

RNCan envisage-t-il des ressources ayant une expérience de la planification et des programmes d'autres services publics (conception de programmes de gestion axée sur la demande (GAD), élaboration de programmes pilotes, mise en œuvre de programmes, conseils en gestion, etc.) qui ne sont pas spécifiquement liés aux programmes de GAD pour répondre aux critères techniques obligatoires O2 et O3?



Réponse 5 :

Non. Cette expérience, comme il est indiqué, s'appliquerait aux exigences O1, O4 et O5, mais ne répondrait pas aux exigences O2 et O3. Cela dit, les activités décrites peuvent comporter une analyse coût-efficacité, donc si le soumissionnaire peut démontrer que la planification de la rentabilité était une composante de ces activités, elle peut être utilisée pour répondre à l'exigence O2. L'exigence O3 ne peut être remplie que si le soumissionnaire peut démontrer qu'il dispose de ressources ayant l'expérience de la réalisation d'études formelles du potentiel dans le secteur des services publics en Amérique du Nord; aucune autre expérience ne sera prise en compte.

Question 6 :

RNCan pourrait-il expliquer quelles sont les technologies ou les applications sur lesquelles se concentre la « résistance électrique dans tous les secteurs »?

Réponse 6 :

L'objectif de l'étude est de fournir à RNCan une compréhension complète et quantitative des coûts et avantages relatifs des différentes options technologiques liées à l'électrification. Bien qu'il ne soit pas prévu que le chauffage par résistance électrique présente une option rentable dans la plupart des cas, la compréhension de ces coûts et de la sensibilité par rapport aux solutions de rechange est un élément essentiel de l'étude. Par conséquent, le soumissionnaire retenu devrait idéalement proposer une approche qui permette de quantifier la rentabilité de la résistance électrique dans tous les contextes applicables. RNCan reconnaît que la complexité de cette question devra être limitée d'une manière ou d'une autre par le consultant – par exemple, RNCan ne s'attend pas à un compte rendu détaillé de chaque processus industriel qui pourrait utiliser la résistance électrique, mais le niveau de détail et l'approche proposée pour ces problèmes seront un facteur clé pour déterminer la mesure dans laquelle le soumissionnaire a bien répondu à la question. Les résultats du chauffage par résistance électrique, en particulier, constituent une base de référence utile pour démontrer la rentabilité des options avancées de chauffage électrique. RNCan souhaite disposer d'un catalogue de référence des hypothèses d'électrification pour l'analyse des politiques applicables à de multiples solutions à faible émission de carbone, et non pas simplement d'une liste de « gains rapides » dans le domaine de l'électrification.

Question 7 :

RNCan pourrait-il expliquer s'il accordera la préférence aux technologies spécifiques de « remplacement des combustibles »?

Réponse 7 :

L'objectif de l'étude est de fournir à RNCan une compréhension complète et quantitative des coûts et avantages relatifs des différentes options technologiques liées à l'électrification en utilisant les hypothèses de l'expert-conseil et des ressources techniques de RNCan. Par conséquent, le soumissionnaire retenu couvrira un ensemble de technologies aussi large que possible afin de maximiser cette valeur. RNCan reconnaît qu'il faudra faire des compromis pour limiter la complexité, et considérera quelle offre a le mieux réussi sur ce point en gardant à l'esprit les questions de politique



énoncées dans l'étude. RNCAN aborde cette étude d'un point de vue scientifique afin de fournir des conseils à long terme sur les coûts et les avantages de l'électrification, sans essayer de promouvoir des technologies spécifiques.

Question 8 :

L'ET indique que toutes les données doivent être réparties par province. Toutefois, à la page 8, on mentionne la répartition des utilisations finales par province ou territoire. Devrions-nous supposer que lorsque nous voyons « province » dans l'ET, cela inclut également une répartition par territoire? Si ce n'est pas le cas, veuillez préciser comment nous devons traiter l'analyse des territoires.

Réponse 8 :

Veuillez nous excuser pour cette erreur, les répartitions doivent être faites par province *et* territoire. Veuillez noter que RNCAN est bien conscient des limites et des disparités des données dans chaque province. Il est préférable d'être exhaustif et de générer des résultats régionaux plus précis, même si cela se fait au détriment de l'exactitude au niveau de l'administration pour les plus petites administrations où les données sont moins fiables. Aux fins de cette étude, l'utilisation de prix de l'électricité précis au niveau provincial ou territorial est une priorité plus élevée, puisque l'accent est mis sur la compréhension de la viabilité de mesures spécifiques et de la façon dont elles correspondent à un résultat de niveau supérieur.

Question 9 :

RNCAN accepterait-il une soumission qui utilise une plateforme autre que Microsoft Excel pour les calculs, si l'outil peut être utilisé avec une version gratuite de la plateforme sur le Web et ne nécessite pas l'achat d'une licence ou le téléchargement d'un logiciel, et si les entrées et les sorties sont fournies en format Excel?

Réponse 9 :

Veuillez consulter l'ET.4.1, produit à livrer 2, point A.

2. Une base de données et un outil d'analyse appropriés (qui pourraient être en format Excel, si l'on en convient), qui peuvent, à tout le moins :

a. Être utilisés par n'importe quel fonctionnaire qui utilise des programmes de la suite Microsoft Office; les principaux outils de gestion et d'analyse de données que les employés de RNCAN utilisent sont Microsoft Access, Excel et Power BI. L'expert-conseil ne proposera pas une plateforme qui exige à RNCAN d'acheter un logiciel précis ou d'obtenir une licence pour celui-ci.

Pour plus de clarté : l'objectif est que l'outil soit utilisable par tous les employés du gouvernement et doit d'une manière ou d'une autre avoir des sorties et des entrées cohérentes modifiables dans la suite de programmes MS Office. L'expert-conseil peut proposer d'autres outils à condition qu'ils soient disponibles gratuitement en permanence et qu'ils puissent être utilisés sans assistance après l'achèvement du projet (**PAS** seulement pendant la durée du projet).



Question 10 :

Concernant les O1 à O4, aux pages 44 et 45 : Pouvez-vous confirmer si toutes les ressources proposées doivent avoir l'expérience mentionnée dans ces critères, donc si toutes les ressources doivent répondre aux critères des expériences O1, O2, O3 et O4? Ou devons-nous démontrer qu'au sein de notre équipe d'experts, certaines des ressources proposées ont l'expérience nécessaire pour répondre à chacun des critères, de sorte que certaines ressources puissent être qualifiées pour l'exigence O1 et d'autres pour l'exigence O2 par exemple.

Réponse 10 :

Le dernier énoncé est correct. Il n'est pas nécessaire que chaque ressource possède toutes les formes d'expertise. Le soumissionnaire doit proposer une équipe qui possède collectivement des connaissances spécialisées dans tous les domaines.

Question 11 :

Dans le critère obligatoire O1, à la page 44, la phrase « de l'expérience en analyse de technologies dans le secteur de l'énergie au Canada » fait-elle précisément référence aux technologies utilisées dans les activités de production de pétrole, de gaz et d'électricité, ou aux technologies consommatrices d'énergie dans tous les secteurs?

Réponse 11 :

Cette phrase fait référence à tout travail lié à l'ensemble du secteur de l'énergie au Canada (production, demande, distribution, tous les combustibles, toutes les utilisations finales, etc.), pas seulement aux producteurs d'énergie ou à un sous-ensemble particulier de producteurs d'énergie.